

Notes pour une présentation
du député d'Abitibi-Est,
ministre responsable des Affaires autochtones
et ministre responsable des régions de
l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

M. Pierre Corbeil

Commission de la représentation électorale

15 septembre 2010

Québec

Pierre Corbeil

Député d'Abitibi-Est

Ministre

Québec 

Bonjour,

Il me fait plaisir d'être aujourd'hui devant vous à la Commission de la représentation électorale en tant que député d'Abitibi-Est afin de vous présenter une réflexion au sujet de la proposition révisée de délimitation de la carte électorale du Québec pour les circonscriptions des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

J'avais d'ailleurs eu le plaisir de participer à la consultation lors de votre passage à Val-d'Or le 14 mai 2008 en tant que citoyen.

Dans un premier temps, à titre de ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, j'aimerais vous remercier pour le respect des limites des régions administratives dans la confection de cette nouvelle carte.

Comme vous le savez, il a déjà été question que le comté d'Abitibi-Est et celui d'Abitibi-Ouest s'étendent jusque dans la région du Nord-du-Québec pour inclure, dans l'une ou l'autre de ces circonscriptions, les municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami ainsi que les communautés cries d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi.

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue et la Conférence régionale des élus de la Baie-James s'étaient dites inquiètes de cette proposition. Il faut dire que ces chevauchements auraient considérablement complexifié la gestion de ces régions sur les plans administratif et politique.

Je veux également vous témoigner mon appréciation pour votre décision de préserver trois comtés dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il en découlait d'ailleurs un consensus auprès de l'ensemble des organismes représentatifs de la région.

Nous savons qu'au-delà du critère de l'électeur, il y a celui du territoire qu'un élu doit couvrir. Bien que l'Abitibi-Témiscamingue soit une région à faible densité de population, il demeure que son territoire est immense et le nombre d'électeurs en région justifie l'existence de trois circonscriptions.

Retrait de Barraute

Permettez-moi cependant de vous faire part de ma réflexion à l'effet que la municipalité de Barraute fasse dorénavant partie du comté d'Abitibi-Ouest.

Cela obligera les citoyens de cette municipalité à se déplacer sur une plus grande distance afin de recevoir les services de leur député qui a son bureau principal à La Sarre (140 km de Barraute). C'est comme si un citoyen de Québec devait se déplacer à Trois-Rivières pour rencontrer son député. L'accès à son représentant deviendra donc plus difficile pour le citoyen.

Par ailleurs, le déplacement de la municipalité de Barraute dans la circonscription d'Abitibi-Ouest confirmera le comté d'Abitibi-Est comme un comté d'exception.

Je me permets de questionner ce choix. Suite à l'ajout de Barraute et selon les statistiques du 30 novembre 2007, le comté d'Abitibi-Ouest se retrouverait à 186 électeurs d'une situation d'exception. Il s'agit d'une situation très fragile.

Or, comme vous le mentionnez dans votre document de consultation, le comté d'Abitibi-Est connaît présentement une croissance démographique. Ainsi, on peut facilement imaginer que la situation d'exception d'Abitibi-Est se réglerait par elle-même si la municipalité de Barraute demeurait dans la circonscription actuelle.

SITUATION ACTUELLE - ÉLECTEURS AU 30 NOVEMBRE 2007			
	Nombre	Écart	Écart numérique Exception
ABITI-EST	33 180	-26,6%	-725
ABITI-OUEST	32 585	-27,9%	-1 320
ROUM-NORANDA Témiscamingue	42 634	-5,7%	NA
Ungava	23 819	-47,3%	- 10 086
Moyenne provinciale	45207		
Seuil minimal (-25%)	33 905		
Seuil maximal (+25%)	56 509		

SITUATION PROPOSÉE			
	Nombre	Écart	Écart numérique exception
ABITI-EST	31 674	-29,9%	-2 231
ABITI-OUEST	34 091	-24,6%	+ 186
ROUM-NORANDA Témiscamingue	42 634	-5,7%	NA
Ungava	23 819	-47,3%	- 10 086
Moyenne provinciale	45207		
Seuil minimal (-25%)	33 905		
Seuil maximal (+25%)	56 509		

En terminant, je ne peux qu'applaudir la proposition de préserver les trois comtés de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Je tiens aussi à rappeler toute l'importance des régions, notamment celles que je représente soit l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord-du-Québec, qui contribuent par leurs forces et leurs richesses à la prospérité du Québec.

Je vous laisse mes interrogations sur le choix de changer les électeurs de Barraute de circonscription. Je tiens à vous remercier de m'avoir offert l'opportunité de vous présenter mon point de vue en tant que député d'Abitibi-Est. Je suis confiant que vous saurez en prendre compte dans la poursuite de vos travaux.

Bonne journée!